



Les 4 Jours de Dunkerque : échappée et peloton

EDITO

Le Centre Communal d'Action Sociale, instance composée d'élus et de personnalités de la commune, se réunit chaque trimestre pour examiner les demandes d'aides facultatives.

Jusqu' alors, nous appliquions une grille prenant en compte les revenus, le loyer, la taille de la famille et le reste à charge.

Toute personne située en-dessous du seuil avait droit aux aides mensuelles du CCAS : soit en moyenne une trentaine de foyers.

Les administrateurs ont récemment modifié la formule.

La grille n'a plus qu'une fonction indicative. Elle est remplacée par des entretiens réguliers entre plusieurs administrateurs et les personnes qui sollicitent le CCAS .

Les aides perdent donc leur caractère d'automaticité et sont conditionnées par une évaluation qui combine le niveau de ressources et les volontés d'insertion des personnes : recherche d'emploi, engagement associatif ou citoyen, entr'aide de voisinage, etc....

Ces entretiens nous permettent aussi de mieux appréhender la situation des intéressés, de mieux les conseiller sur le plan du logement ou de l'emploi.

A titre d'exemple, suite à ces entretiens, nous accompagnons trois personnes pour déposer un dossier Cotorep et avons fait une démarche auprès de Pôle Emploi pour leur signaler que trois autres personnes ne faisaient pas l'objet d'un PPAE (Plan Personnalisé d'Accompagnement à l'Emploi), pourtant prévu par la loi.

Votre maire, Jean Marie Allain

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41
marpent@wanadoo.fr
<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
LES BREVES	3
LA VIE DU VILLAGE	4
LA VIE ASSOCIATIVE	5
ANIMATIONS	6
Arrêté municipal	9
HISTOIRE LOCALE	13
PHOTOS	15

Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle,
A Delplanche,
B Legros, J Loire
P Verplaetse, H Nicol,
B Thomas, M Nicol

NAISSANCES

CLAREMBAUX Kenza	13 avril 2015
DEBLOISE JEANNES Hugo	15 avril 2015
LECOMPTE Thiago	29 avril 2015
MAES Lucy	30 avril 2015
GREGOIRE Amélie	19 mai 2015



MARIAGES

BETTIGNIES Sandy	SIMA Adriana	25 avril 2015
LEMAIRE Benoit	STOCKER Elodie	23 mai 2015

DECES

JUSTE Maurice	25 avril 2015	Né en 1929
SEMAIL Renée, veuve CAUDERLIER	17 avril 2015	Née en 1921
PLAISANT Josette, veuve LASSERON	25 avril 2015	Née en 1929

NOCES DE DIAMANT POUR M ET Mme COUPLEUX

Raymond et Josiane se sont rencontrés en août 1955 en gare de Maubeuge. Trois mois plus tard, le 10 novembre, le couple s'est uni à Feignies. De leur union sont nés cinq enfants, qui leur ont donné dix-neuf petits enfants.

Secrétaire médicale durant sa jeunesse, Josiane, 81 ans, a par la suite arrêté sa carrière professionnelle pour se consacrer à sa famille. Son investissement lui a valu la reconnaissance et la distinction de la médaille de la Famille Française. Quant à Raymond, 88 ans, retraité de la SNCF, on ne le présente plus : élu au conseil municipal de 1971 à 1996, il est aujourd'hui encore actif dans de nombreuses associations. Celui qui fut durant cinquante ans correspondant local de presse ne compte plus les décorations. De fait, il recevra le 22 septembre, un insigne supplémentaire, celui de commandeur de l'ordre de la Croix Belge.

Raymond et Josiane ont déclaré une nouvelle fois respectivement vouloir se prendre pour époux et épouse devant Mme J Loire et M. B Legros, les élus célébrant la cérémonie.

APPEL DU 18 JUIN

La commémoration se tiendra le jeudi 18 juin à 18 heures : dépôt de gerbe et lecture de l'appel devant le Monument aux Morts.

La population est conviée à cette cérémonie.

Collecte des déchets verts

MARPENT : Mercredi 3 juin, Mardi 28 juillet, Mercredi 26 août



COMMERCE RUE DELBREIL

Dorothy Fashion nous informe du transfert de son magasin, initialement implanté à Hautmont, au 9 rue Delbreil.

Vous pourrez trouver sur place des tresses, du tissage, des perruques mais aussi des vêtements adultes et de cérémonie pour enfants.

Téléphone : 06 47 69 68 96

QUALITE DE L'EAU

L'agence de l'Eau organise une consultation sur la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin hydrographique de la Sambre et propose, pour cela, un questionnaire en ligne : <http://consultation.eau-artois-picardie.fr>

Questionnaire support papier également disponible en mairie.

Le public peut également transmettre ses observations :

Par courrier, au Comité de Bassin Artois-Picardie Secrétariat DCE-

SDAGE, Agence de l'Eau Artois-Picardie. Centre tertiaire de l'Arse-
nal.200, rue Marceline BP 80818 59506 Douai

Par voie électronique à « contact@eau-artois-picardie.fr »

UFC QUE CHOISIR

Lors du Festi-kiosque , l'association UFC- Que Choisir tiendra un stand d'informations rue Barbusse, au sein de la brocante.

A partir du 1er juin, permanence tous les mardis de 13h30 à 15h30 à la salle Hannequart. (Près de l'église).

Communiqué du comité des anciens

Le comité des anciens remercie la population pour l'accueil qu'elle lui a réservé le 1er mai lors de la vente du muguet .

L'OISEAU-LYRE VOUS INVITE A CHOISIR VOTRE LIVRE

Si vous souhaitez un livre dont nous ne disposons pas à la bibliothèque, nous vous le commanderons et l'installerons dans la liseuse.

Nous vous expliquerons la facilité d'usage de cette bibliothèque numérique en moins de cinq minutes.



TRAVAUX RUE DELMOTTE



Suite aux inondations des deux derniers hivers à l'extrémité de la rue Georges Delmotte, la municipalité avait organisé une table-ronde avec les riverains, l'agglomération, les agriculteurs concernés, la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental.

Dans l'attente d'éventuels aménagements plus en amont et qui résulteront de l'étude hydraulique envisagée à l'échelle communale, les représentants départementaux ont proposé de remettre à ciel ouvert le fossé se déversant dans le ruisseau qui s'écoule vers le lieu-dit « la barque ».

La commune a demandé à France Télécom de déplacer deux poteaux et a provisoirement déplacé la stèle qui se trouvait à cet endroit.

Les travaux étant terminés, le maire a transmis au service voirie du Conseil départemental les remerciements pour sa coopération sur ce dossier.



70^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

A l'occasion de la cérémonie commémorant la victoire du 8 mai 1945, le défilé, emmené par l'Harmonie communale, a rassemblé les enfants des écoles, les anciens combattants, les véhicules militaires de M Fauconnier, les élus et personnalités dont plusieurs représentaient leur association (Cyclos-touristes, Joueurs de cartes, Joie de la famille, football-club).

Les enfants du groupe scolaire, accompagnés par M Painchart, directeur d'école et quelques parents d'élèves, ont déposé une gerbe au Monument aux morts, au même titre que la municipalité et que Robert Thébaut, pour la section locale des anciens combattants.

Lecture a été faite par Didier Clique, président des ACPG, du message de la Fédération Nationale des Anciens Combattants et par le maire du message du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire.

La médaille du Mérite Fédéral a été remise à M. Raymond Coupleux et à M. Didier Clique, au nom de la Fédération des Anciens Combattants et Victimes de guerre.





RANDONNEE VERS LE VAL JOLY

Pour mettre au point cette marche (toute la journée) , le groupe des marcheurs de Marpent vous invite à une réunion

LE 27 JUIN 2015, 11H SALLE SCHWARTZ

QUATRE JOURS DE DUNKERQUE

La commune avait bien préparé le passage de la course

Plusieurs agents municipaux, quelques bénévoles (club des cyclos randonneurs , UVJM) et plusieurs élus ont assuré la sécurité de cette manifestation.



COMITE DES ANCIENS DE MARPENT

Vous êtes cordialement invités (ées) à participer à la sortie que nous organisons le :

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Pour assister à une séance de Planétarium 3 D suivie d'un déjeuner dansant
Sur le site de la Coupole de Saint Omer

Déjeuner : *Apéritif, potage aux asperges, cassolette de la mer,
Filet de porc sauce Forestière, Profiteroles.*

** Vins à discrétion, eau, café.*

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Départ de la Mairie de Marpent à 8h15 précises, retour prévu vers 19h00

Tarif : 35 € bénéficiaires Marpentois (es) à partir de 60 ans

45€ pour les Marpentois (es) âgés de moins de 60 ans et les extérieurs

INSCRIPTIONS : Le 24 Juin 2015 à la Salle Simone Schwartz de 10h à 12h00

Fermes et définitives, aucun remboursement, nombre de places limitées, aucune réservation.

Nous comptons sur votre présence

Animations

AMUSEMENT AVEC DES « CAISSES A SAVON »

Dans le cadre du Festi-kiosque, les signaleurs de Jeumont-Marpent organisent un concours de caisses à savon le samedi 6 juin de 18 h 30 à 20 h.

Départ au pont de Sambre, arrivée rue de l'aciérie.

Quatre catégories : 6/8 ans – 9/12 ans – 12/16 ans – adultes

Toutes les créations de « caisses » seront récompensées : l'engin doit posséder un système de direction et un système de freinage.

Casque et genouillères obligatoires.

Sur option, si vous ne possédez pas de « caisses à savon », les signaleurs vous en mettront une à disposition.

Participation gratuite, des récompenses pour tous les pilotes...



MARPENT
6 JUIN 2015
GRAND PRIX
PAUL LECAT
organisé par l'UV Jeumont Marpent
et la ville de MARPENT

Dossards : 14h 2, 3 et Junior & Pass'Open
Départ : 15h 85kms - 25 tours

Prix coureurs (305€ - 20 prix)
Prix Spéciaux Juniors (75€ - 4 prix) Classement par point (150€ - 3 prix)
Prix Spéciaux Pass' Open (75€ - 4 prix) Classement des grimpeurs (150€ - 3 prix)

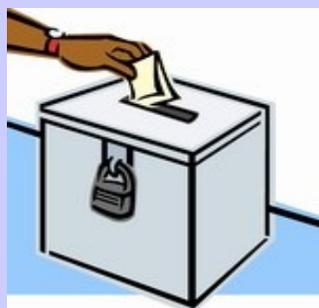
UV Jeumont Marpent

MAX OPTIC
© Club Amateurs Jeumont
Maxime LENGAGNE

École de Cyclisme Jeumont
AUTO-MOTO-BOB

FRANPRIX BOUSSOIS

PELLETS DISTRIBUTION



TOMBOLA

Tirage des Forains

BULLETINS DISTRIBUÉS PAR LES FORAINS

À DÉPOSER DANS L'URNE PRÈS DU KIOSQUE

TIRAGE LE DIMANCHE 7 JUIN À 20 H

UN SEUL GAGNANT PAR ADRESSE

Bon pour la TOMBOLA de la MUNICIPALITE

SAMEDI 6 JUIN 2015, 20h

Nom :

Prénom :

Adresse :

UN SEUL GAGNANT PAR ADRESSE
Bon à déposer dans l'urne près du
Kiosque à partir de 16H

MARPENT

6 & 7 JUIN 2015

«FESTI-KIOSQUE»

SAMEDI

06h00/18h00 Brocante rue Barbusse, (4€ l'emplacement, 10€ pour les pro)

15h00 Course cycliste «Paul Lecat» organisée par «l'UV Jeumont Marpent»,

18h30 Course de «caisses à savon» organisée par «les Signaleurs», **NOUVEAU**

Manèges forains, restauration,

20h00 Tombola de la Municipalité,

22h30 Feu d'artifice.



DIMANCHE

06h00/18h00 Brocante rue Barbusse, (4€ l'emplacement, 10€ pour les pro)

8h30/11h30 Concours de pêche organisé par «le Gardon Marpentois»,

11h00/16h00 Animation de rue avec l'orchestre «Farandole»

Manèges forains, restauration,

15h00/19h00 Animation de «Bobo le Clown», sculpteur sur ballons, sur son triporteur sonorisé,

19h00 Concert de l'Harmonie Communale de Marpent,

20h00 Tombola des Forains



LUNDI (à partir de 16h)

Demi-tarifs sur les manèges, tickets distribués dans les écoles.

MARPENT

L'Association "la Joie de la Famille" de Marpent organise à la Salle des Fêtes une

GRANDE BOURSE AUX VETEMENTS, ARTICLES DE PUERICULTURE ET JOUETS EXTERIEURS

Propres et non démodés
(1 paire de chaussure par liste de 10 articles).
Les articles devront être étiquetés sans prix.

MARDI 9 JUIN 2015	→	DEPOT DES ARTICLES 11h00 – 18h00 en continu
MERCREDI 10 JUIN 2015	→	VENTE 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30
JEUDI 11 JUIN 2015	→	REPRISE DES INVENDUS Et règlements des comptes 8 H 30 --- 9 H 30
DROIT DE DEPOT	→	2€ par liste de 10 articles 3 listes par déposant

NOUS OEUVRONS DANS UN BUT SOCIAL

Nous déclinons notre responsabilité en cas de perte ou de vol

VENEZ

NOMBREUX...

Tout article non réclamé sera transmis à une association caritative.

F.P.N.M.

MARPENT

7^{ème} édition

BROCANTE

du Comité des Anciens

Dimanche

14

JUIN

De 6H à 18H

Cité des Cheminots

2€00 le ml
sans réservation

Restauration & Buvette sur place.



Renseignements au 06. 27. 76. 01. 36.

F.P.N.M.

* Labus d'alcool nat. gravement à la santé

MARPENT

Salle des Fêtes

LOTO

Dimanche 21 Juin 2015
organisé par le F.C. Marpent

Ouverture des portes 11h00
Début des jeux 14h

1€ le carton

10 achetés = 2 gratuits

2500€ en bons d'achat.



Restauration sur place

Réservations à Maminouche
au 06 22 87 49 90

www

L'Association
Marpent Loisirs et Culture

vous embarque dans sa 48^e exposition

Salle des fêtes de Marpent



Voyage autour du monde

du 25 au 28 juin 2015

de 10 h à 19 h

peinture à l'huile, acrylique, pastel, déco sur bois,
peinture sur porcelaine,
broderie, couture, dentelle...



fpnm

Arrêté municipal

Règlementant la présence des poubelles sur les trottoirs

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

Considérant que la présence de poubelles sur les trottoirs nuit à la sécurité des piétons, **des personnes à mobilité réduite, des poussettes et à l'esthétique du cadre de vie,**

Considérant que le ramassage des poubelles est effectué le mardi,

ARRETE

Article 1 – La présence de poubelles sur les trottoirs est interdite du mercredi à 12 heures au lundi à 12 heures.

Article 2 – Les services municipaux seront invités à emmener aux Ateliers Municipaux les poubelles restant sur les trottoirs entre le mercredi à 12 heures et le lundi à 12 heures.

Article 3 – Après avertissement écrit, les propriétaires pourront récupérer leurs poubelles aux heures d'ouverture des Ateliers

Article 4 – Lors du troisième enlèvement, il sera dressé procès-verbal avec contravention de première classe.

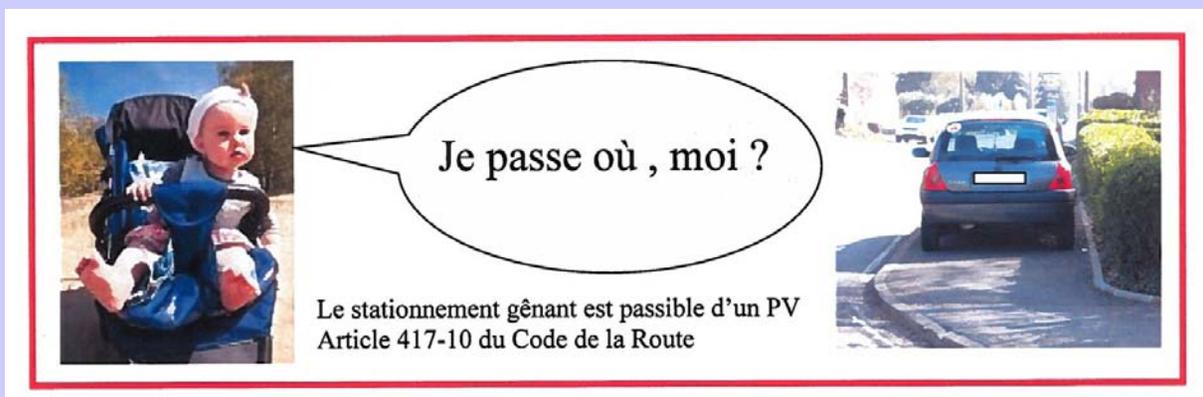
Article 5 - Dans des cas très particuliers (topographie du terrain, personnes handicapées), il sera délivré une dérogation aux occupants pour peu que leurs poubelles ne fassent pas obstacle au passage des fauteuils roulants et des poussettes.

Article 6 - Les agents des services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de 2 mois suivant la présente notification devant la juridiction administrative compétente.

Fait à Marpent, le 27 avril 2015

Le maire, Jean-Marie ALLAIN

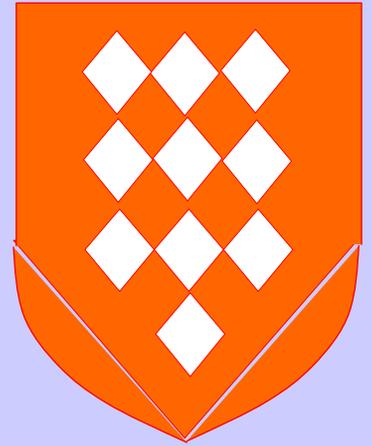


HISTOIRE LOCALE : LE BLASON DE MARPENT

Le blason est né au Moyen-Age avec la nécessité pour les chevaliers en armes et casqués de se doter de signes de reconnaissance.

Puis il devint un moyen incontournable d'authentification des actes écrits entre contractants.

Le blason, devenu signe de reconnaissance d'une famille ou d'une corporation, sera, sous la république, le « drapeau » caractéristique de la commune.



Le blason de Marpent se présente sous la forme de *gueules à dix losanges d'argent accolés et aboutés, trois, trois, trois et un.*

Essayons de saisir la signification de ce blason.

Le terme « gueules » renvoie, dans le langage héraldique (science des blasons) à l'image de la gueule interne, toujours rouge, des animaux et signifie, générosité, courage, hardiesse, intrépidité.

Le rouge, couleur du sang, évoque également la force, le pouvoir et l'agressivité.

Le losange, dans la symbolique traditionnelle, représente la fertilité, la fécondité, la protection maternelle (donc la sécurité), la transmission de la vie.

Le losange a été largement utilisé en agriculture (losange sur le mur pour garantir la pérennité de l'exploitation ou pour avoir des moissons importantes et même dans l'industrie automobile (la marque au losange !).

Le nombre dix, quant à lui, est celui qui vient achever le cycle des neuf premiers nombres, c'est le plus sacré des nombres chez les pythagoriciens et en même temps le symbole de la somme des pouvoirs divins, permettant la cohésion du monde.

On le retrouve chez de nombreux auteurs, à commencer par ceux de la Bible (citons les dix commandements, les dix paraboles, les dix plaies d'Égypte et les dix tribus perdues).

Les losanges sont alignés par trois sur le blason, nous rappelant les trois niveaux du monde des alchimistes (terrestre et céleste et infernal) et les trois niveaux de la vie (psychique, physique et spirituel).

Ces losanges sont de couleur blanche, couleur assimilée en Europe à la noblesse, à la pureté et à la délicatesse.



NOCES DE DIAMANT



Les 4 jours de Dunkerque



Les 4 jours de Dunkerque : l'équipe de signaleurs



Voyage avec l'Amicale des Ecoles de Marpent



Randonnée Roland Tiqueux des cyclos



Médailles du Mérite Fédéral

Cérémonie du 8 mai



Nouveau jeu parc Barbusse

Concert de printemps